

À propos du « mariage pour tous »

Déclaration du Conseil de la Fédération protestante de France - 13 octobre 2012

Depuis leur création au 16^e siècle les Églises protestantes n'ont jamais retenu le mariage au nombre des sacrements. Elles ont ainsi renoncé à *placer sous le contrôle de l'Église l'acte constitutif du couple et de la famille*¹. C'est dire qu'elles ne remettent pas en question la légitimité de l'État à légiférer sur le mariage. Bien que tout concoure à faire du mariage de personnes du même sexe le sujet de toutes les confrontations, la Fédération protestante de France, constatant que ce n'est pas le cœur de la foi chrétienne n'entend pas entrer en campagne.

Cela ne lui interdit pas de donner un avis. En s'exprimant sur le projet de « mariage pour tous », la Fédération protestante de France ne cherche pas à clore un débat, engagé depuis plusieurs années, entre ses Églises membres, au sein de ces Églises elles-mêmes, un débat qui traverse aussi certainement chacun. Elle refuse aussi bien les affrontements binaires que le relativisme et souhaite valoriser le dialogue.

Depuis longtemps les homosexuels sont l'objet d'intolérance, de discriminations multiples et de rejet. Il est certain que la tradition chrétienne dans son ensemble a contribué à la condition qui leur a été ainsi faite. La Fédération protestante de France regrette l'ostracisme et parfois la persécution dont ils ont été et sont encore l'objet. Elle comprend leur désir de reconnaissance et soutient leur demande de sécurité juridique accrue.

La Bible évoque l'homosexualité. Selon la lecture qui est faite des textes les positions peuvent être immédiatement intransigeantes. L'attitude prise à l'égard de l'homosexualité peut même devenir pour certains un des principaux critères de la fidélité chrétienne aujourd'hui. Or, quelque interprétation qu'on donne des textes du Lévitique² ou de ceux de Paul pour le Nouveau Testament³, il faut constater que Jésus dans les Évangiles, n'aborde pas ce sujet. Son silence ne signifie évidemment pas approbation. Il indique en tout cas que les questions liées à la sexualité étaient pour lui manifestement moins centrales que celle de l'argent et du pouvoir, par exemple. Il ne s'agit donc pas de faire de l'homosexualité et du mariage des personnes de même sexe le centre du débat théologique.

La question est fondamentalement sociale et collective. Elle relève de la façon dont une société se perçoit et se construit et des symboles dont elle marque le champ de son identité. Or sur ce point, il faut dire clairement que les distinctions opérées entre homosexualité et hétérosexualité, ne sont pas fondamentalement le reflet d'un moralisme désuet, mais relèvent d'une exigence profonde du corps social. Celui-ci demande à être structuré, symboliquement et réellement, par la présentation et l'acceptation d'une différence originelle et fondamentale qui traverse jusqu'au plus intime des corps et des manières d'être. Considérer toutes les formes de sexualité comme indifférentes, reviendrait en fait à empêcher toute rencontre véritable et tout métissage réels, parce que tout serait déjà imaginativement mélangé et nivelé.

Le mariage n'est pas la fête de l'amour, la mise en scène de sentiments, mais une organisation sociale qui contribue à structurer les relations en symbolisant la différence entre générations, entre les sexes, entre épousables et non épousables. Il a toujours, selon ses diverses formes culturelles, voulu mettre « *de la clarté dans les faits et de la hiérarchie dans les valeurs* » (France Quéré). Il est le lieu où se construisent les rapports entre les sexes et les générations.

Il ne s'agit pas de morale mais de symbole. C'est pourquoi tout en encourageant ses membres à l'accueil respectueux des personnes homosexuelles, sans contester aux pouvoirs publics leur responsabilité législative, la Fédération protestante de France estime que l'actuel projet de « mariage pour tous » apporte de la confusion dans la symbolique sociale et ne favorise pas la structuration de la famille. Il n'est pas question ici de morale mais d'anthropologie et de symboles.

La Fédération protestante de France souhaite exprimer à cet égard sa très vive préoccupation si, au-delà du « mariage pour tous », une réforme du droit de la filiation devait s'engager sans être précédée d'un vaste débat public analogue à celui qui a précédé l'adoption des lois de bioéthique par le Parlement.

N. B. : La Fédération protestante de France n'est pas une instance doctrinale, chaque Église membre mène pour son propre compte et selon ses propres modalités une réflexion théologique sur ces questions.

¹ Doyen Jean Carbonnier dans « La sexualité » texte de la Fédération protestante de France (Centurion-Labor et fides 1975) p. 98

² Lévitique 18.22

³ Romain 1.24-28